

Renvoi au comité de Sûreté générale du compte rendu des envoyés du département de l'Ain sur les opérations du représentant Boisset et des conspirations, lors de la séance du 25 vendémiaire an III (16 octobre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de Sûreté générale du compte rendu des envoyés du département de l'Ain sur les opérations du représentant Boisset et des conspirations, lors de la séance du 25 vendémiaire an III (16 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 187;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1995\\_num\\_99\\_1\\_17676\\_t1\\_0187\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17676_t1_0187_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

*Adresse à la Convention nationale des citoyens composant la société populaire de Nantes et les tribunes, du 15 vendémiaire an III (33).*

Représentans du peuple français,

A peine sortis de l'oppression odieuse sous laquelle nous avons si longtems gémi, environnés de périls, chaque jour renaissans, notre énergie s'est accrue en raison de nos dangers, et dans un premier mouvement, nous nous sommes empressés d'adhérer à l'adresse de Dijon, qui sembloit satisfaire à toute l'indignation que nous inspirent les ennemis de la république.

Citoyens représentans, nous ne pensions pas alors que les factions pourroient s'en servir comme d'un nouveau moyen de perpétuer les troubles qui n'ont que trop longtems déchiré le sein de la patrie; nous n'avions pas assez réfléchi sur quelques erreurs de cette adresse, qui contrastent d'une manière trop frappante avec les sages principes qui vous animent.

Dévoués sans réserve à la représentation nationale, nous avons cru devoir vous renouveler, dans cette circonstance, le serment de la regarder toujours comme le seul centre de tous les pouvoirs, et même de toutes les opinions; comme le seul point de ralliement de tous les vrais patriotes; de la seconder de tout notre pouvoir dans ses travaux immortels, d'immoler toute espèce de faction à la prospérité publique!

Qu'il est doux pour nous, pères de la patrie, de voir qu'en ce moment la justice a succédé à la terreur, que, grâce à vos soins, l'homme a repris son énergie; qu'on lui a restitué la jouissance de ses facultés physiques et intellectuelles; que le frère peut embrasser son frère; que l'ami peut s'épancher dans le sein de son ami; que le citoyen, par son industrie, peut faire de nouvelles spéculations pour la prospérité commune.

Citoyens représentans, achevez votre ouvrage... faites tomber sous la hache de la loi, des hommes indignes de ce nom, qui, pour satisfaire une barbare cupidité, un instinct féroce, égorgent des femmes enceintes, des enfans à la mamelle. Faites disparaître du sol de la liberté, ces cannibales, qui voudroient dénaturer, dégrader le caractère national, et faire du peuple franc, à qui les vertus sociales ont toujours été si chères, un peuple d'anthropophages. Frappez législateurs, frappez au nom de l'humanité. La nature, outragée tant de fois, demande vengeance; la terre est impatiente de s'abreuver du sang des tigres, qui l'ont si souvent rougie de celui de l'innocent.

*Suivent les signatures.*

## 16

**Les envoyés du département de l'Ain, pour déposer au comité de Sûreté générale les pièces matérielles contre les agitateurs, rendent compte de la situation du département qui les a envoyés, et dans lequel ces agitateurs et les anciens émigrés étendoient leur influence maligne. Ils annoncent qu'il a été calmé et régénéré par les soins du représentant Boisset. Ils rendent compte des projets attentatoires à la liberté du peuple et à la sûreté de la Convention, préparés dans les ténèbres; ils protestent de leur attachement à la Convention nationale.**

**Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de Sûreté générale (34).**

[*Les envoyés du département de l'Ain à la Convention nationale*] (35)

Citoyens représentans,

Nous venons porter le flambeau de la conviction sur les opérations tant calomniées du représentant du peuple Boisset dans le département de l'Ain; nous venons de déposer au comité de Sûreté générale, les preuves matérielles qui constatent que la faction des émigrés étendoit les ramifications dans ce département, et qu'elle étoit liée au système désorganisateur des Hébert, Danton et des Robespierre: nous venons aussi vous présenter le tableau consolant des vertus enchaînant le crime; nous venons vous dire qu'au moment où vous avez levé votre massue pour écraser la tyrannie, à l'instant même la probité et la justice se sont réunies pour confondre la scélératesse.

Boisset, votre digne collègue, Boisset, que vous avez envoyé dans nos contrées, a su faire respecter les droits de l'homme; sa présence a dissipé les nuages dont s'enveloppoit le crime; la vertu a paru dans tout son jour, et trois cent mille citoyens rendus à ce caractère de bonté, de soumission aux lois qui les distingue, en se félicitant sur le retour de la justice, ne s'abandonnent plus qu'en disant *Vive la République, vive la Convention nationale!*

Déjà le département de l'Ain a repris le mouvement régulier qui nous fera triompher de l'anarchie: déjà les autorités constituées sont épurées; déjà les sociétés populaires, agissant d'après vos principes, ont chassé de leur sein les intrigans, les fripons et tous les êtres immoraux qui prêchoient ouvertement le vice. Le peuple les a signalés: dès lors la justice n'a plus été un vain mot; et tous ces pestiférés, qui répandoient au loin la contagion, ont été prudemment séparés de la grande famille.

Nous ne pensons pas que l'on essaie de vous apitoyer sur leur sort, en vous les montrant

(33) *C. Eg.*, n° 786; *Moniteur*, XXII, 371; *M. U.*, XLV, 50-51; *Bull.*, 26 vend. (suppl.); *Débats*, n° 764, 537-538. Mention *C. Eg.*, n° 802; *J. Fr.*, n° 751; *J. Perlet*, n° 753; *M. U.*, XLIV, 395.

(34) *P.-V.*, XLVII, 193. *Gazette Fr.*, n° 1019.

(35) *Bull.*, 29 vend. (suppl.)